



Élections municipales du 7 novembre 2021

Assermentation des personnes élues par acclamation

Municipalité de Saint-Apollinaire

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Jonathan Moreau, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Daniel Laflamme, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Jean-Pierre Lamontagne, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Jason Bergeron, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Prescylla Bégin, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Denis Desaulniers, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Apollinaire.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Alexandre D'Amour, personne élue Présidente d'élection 12 octobre 2021
Assermenté officiellement



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

À une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5

Absent :

M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 13 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de règlement no 916-2021 modifiant le Règlement de zonage
- b. Avis de motion – Règlement no 916-2021
- c. Nomination d'un président sur le comité consultatif d'urbanisme
- d. PIIA patrimoine – acceptation de 5 demandes
- e. PIIA affichage – acceptation de 2 demandes
- f. Dérogation mineure – 1, rue des Cerisiers
- g. Dérogation mineure – 20, rue du Faucon
- h. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Énergir

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés
- b. Embauche de monsieur Anthony Gagné comme préposé au centre Multifonctionnel
- c. Subvention pour le hockey mineur



9. SERVICE DES INCENDIES

a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Mandat pour services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Industrielle, Rousseau, Masse et Principale
- b. Achat de compteurs d'eau

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- b. Nomination du maire suppléant pour 1 an
- c. Nomination des conseillers, conseillère sur divers comités
- d. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

14. VARIA

a. ...

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18652-11-2021
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18653-11-2021
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Octobre	
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 687.05 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Jason Bergeron	222.00 \$
Prescylle Bégin	222.00 \$
Denis Desaulniers	222.00 \$
Martine Couture	7 233.72 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	5 983.48 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	3 324.16 \$
Membres du conseil et cadres :	37 501.37 \$
Employés de voirie et bureau :	52 720.10 \$
Service de sécurité incendie :	14 102.69 \$
Bibliothèque et brigadières :	9 904.08 \$
Personnel de la SAAQ :	8 357.81 \$
Employés centre Multifonctionnel :	4 919.79 \$
Total des salaires bruts payés pour octobre 2021 :	127 505.84 \$

Comptes payés - Octobre		
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - octobre 2021	1 215.00 \$
Les Constructions de la Chaudière	Remb. dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
Jacques Dionne	Aide financière restauration patrimoniale	5 000.00 \$
Laurence Montreuil, Julien-Pierre C.	Aide financière restauration patrimoniale	7 500.00 \$
Pierre-Luc Côté	Conférence virtuelle	450.00 \$
Simon Lemieux-Dubé, Charron	Remboursement de taxes	1 751.70 \$
9410-5798 Québec inc.	Remb. demande de permis camion-restaurant	250.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	21 992.72 \$
Vidéotron	Cellulaires	1 081.01 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	4 910.48 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 313.55 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	113.86 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	34 850.25 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	19 177.39 \$
CARRA	Cotisation d'octobre	2 521.40 \$
Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2021 :		116 527.36 \$

Comptes à payer - Octobre		
Abris Tout Genre G.Y. inc.	Pièces	20.13 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace	26.28 \$
Apex Expert Conseil	Service professionnel réfection rue Principale	71.86 \$
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie	Inscription à une formation	252.95 \$
Astus inc.	Frais de GPS	370.22 \$
Atara Équipement Itée	Sacs sans fin	2 022.41 \$
Atelier Genytech	Réparations, inspections, changement d'huiles	7 073.69 \$
Banlieue Ford inc.	Relay	17.28 \$
Batteries Expert	Batteries pour alarme incendie au centre Multi.	227.56 \$
Stéphane Beaudoin	Temps de niveleuse	603.62 \$
Beda Distribution	Tabouret et clôture	414.72 \$
Béton Laurier inc.	Heures d'usage et temps de chargeur	13 661.62 \$
Bioservice Montréal inc.	Mélange concentré pour neutraliser les odeurs	824.37 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Bi-Sports	Chandails de soccer	1 408.44 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. dépenses activités d'Halloween	127.71 \$
Gaétan Bolduc & associés	Mesure de boue aux 3 étangs	2 293.24 \$
Boulet Dépôt inc.	Tourbe	129.69 \$
Brenntag Canada inc.	Sodium et palette de bois	1 027.67 \$
Buropro Citation	Articles de bureau	336.79 \$
Canac	Pièces pour réseau d'aqueduc	285.81 \$
Carquest Laurier-Station	Produits d'entretien véhicules	85.59 \$
Citron Hygiène LP	Service ÉcoAire	950.27 \$
Clean Harbors	Transport et dispositions de boues	28 741.36 \$
CMP Mayer inc.	5 habits de pompiers et bretelles	11 675.72 \$
Coair	Changer manomètre réservoir des Lilas	167.36 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	124.63 \$
Se@o - Constructo	Appel d'offres travaux rue Laurier	182.14 \$
Contrôles AC	Remplacement des contrôleurs à l'hôtel de ville	22 420.13 \$
Martine Couture	Remb. permis spécial pour gratte et mise à jour annuelle	350.70 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville et place Francoeur	8 243.71 \$
C.T.M.	Livres pour la bibliothèque	326.34 \$
Délivro	Transport de colis	176.46 \$
Deschenes & fils	Pièces réseau d'aqueduc	680.03 \$
Susy Desrosiers	Atelier d'écriture à la bibliothèque	275.00 \$
Detekta Solutions	Contrat service et entretien annuel	212.70 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	4 484.03 \$
Les Entreprises Delormes	Paiement no 1 - rue Laurier, entre 508 et 560	424 612.11 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	45 983.16 \$
Éqip Solutions	Services professionnels réfection rue Laurier	6 442.68 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud	Recharge de bouteilles et surveillance	192.13 \$
Éthier Avocats	Récupération de taxes	1 635.59 \$
Eurofins Environnement Testing Canada inc.	Analyses d'eau potable et usée	828.69 \$
Excavations Tourigny inc.	Réception définitive rac. puits 11 et 12-2018	42 885.73 \$
Expertise WY	Récurer et neutraliser les planchers	3 161.81 \$
Catherine Fay	Remboursement loisirs	165.00 \$
Les films Criterion	Location de films	344.93 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	125.00 \$
Fosse Expert inc.	Sachets de 4 comprimés	114.98 \$
Garage G. Rousseau & fils	Pose de pneus	165.56 \$
Gaston St-Pierre et associés	Aide professionnelle et amendement à la réglementation	1 454.88 \$
GDX	Agrafes pour photocopieur	418.51 \$
GDX ventes inc.	Installation photocopieur à la caserne	229.95 \$
Giroux & Lessard	Ajustement sur décompte no 2	804.18 \$
Goodyear Canada	4 pneus pour véhicule 122	1 107.53 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour la bibliothèque	85.95 \$
Groupe Géos inc.	Services rue Industrielle	5 461.31 \$
Groupe Ferti	Fertilisation d'automne - hôtel de ville	61.52 \$
Installation René Mailloux	Location système pour cinéma et camp de jour	862.30 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	819.54 \$
Ventilation Kéno inc.	Modifier contrôle de détection de chlore	804.83 \$
L. Delisle 2014 inc.	Rechargement route l'Ormière, démolition jeu d'eau et 54 rue de l'Écluse	16 154.00 \$
Laboratoire Hygienex inc.	Nettoyant pour goudron	287.33 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais congrès	666.13 \$
Leslie-Anne Lapalme Lacasse	Remboursement soccer	60.00 \$
Marc-Olivier Laprise	Remb. panier cadeau pour Julie Michaud	45.99 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Matières organiques	78.99 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	970.45 \$
Valérie Leclerc	Remboursement soccer	60.00 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	3 723.96 \$
Marché Veilleux	Lait, eau et verres avec couvercles	440.25 \$
Raphaëlle Marion	Remb. frais activités Ôhangar et Halloween	109.02 \$
Marius Garon inc.	Attaches de caoutchouc	45.79 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Martin & Lévesque (1983) inc.	Vêtements service incendie	4 910.32 \$
Maxi-Paysage inc.	Achat de pulvo pour rechargement	6 993.93 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Pubi-Sac	231.10 \$
Mercier Expert inc.	Coupe bordure	896.79 \$
Messer Lévis	Acétylène, dioxyde de carbone et oxygène	155.83 \$
Martin Miller	Remboursement roue pour vérin et activité Halloween	151.61 \$
Ministre des Finances	Honoraires professionnels travaux route 273	4 576.09 \$
Ministre des Finances	Versement police	508 448.00 \$
Morency Société d'avocats	Dossier RHSPPPP et 54 rue de l'Écluse	3 271.22 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	69 354.59 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	10 731.42 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide au 94, rue Principale	563.21 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide au 20, rue de l'Entente et 70, rue des Vignes	505.50 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricien	5 710.16 \$
Novicom Technologies inc.	Ordinateurs, support informatique, portable, changement d'ordi.	7 870.79 \$
NVIRA Sols et matériaux inc.	Services professionnels rue Principale	14 054.15 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne	482.90 \$
Symon Paré	Remboursement carte multipoints	29.00 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Dossier Gilles Daigle	373.67 \$
Paysagiste 2000 inc.	Transport de fond de fossés et d'asphalte concassé	4 810.56 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 100.72 \$
Premier Québec inc.	Lampes, projecteurs, batteries	835.50 \$
Produits Capital	Poubelle, produits d'entretien, mousse désinfectante...	1 428.62 \$
Proludik inc.	Ajustement dépôt de garantie fête des Neiges	470.00 \$
Québec Linge	Location de tapis	210.28 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires	5 113.81 \$
Récupération Delisle inc.	Voyage de bois	14.08 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebuts	1 264.73 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	25 550.63 \$
Réseau biblio de la Capitale-Nationale	Codes à barres, cartes d'abonnés, gestion des accès informatiques	981.01 \$
Ronam Construction inc.	Décompte no 12 caserne et travaux patinoire couverte	364 526.37 \$
Roulement Techno inc.	Ressorts et pièces	470.42 \$
Stéphanie Rousseau	Remboursement loisirs	60.00 \$
Sani-Orléans inc.	Nettoyer réseau sanitaire, pomper les écumes et station de pompage	13 347.39 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Recoder les serrures au chalet, cadenas, barillet et ajustement clés	972.22 \$
Service d'incendie en commun	Entraide au 21, avenue des Générations	645.05 \$
Les services Frimas inc.	Maintenance août - centre Multi. et salle com.	979.88 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Entretien de la fournaise au garage	888.76 \$
Signalisation Dépôt / Concept	Lampe portative, balises pour loisirs	1 154.19 \$
Signalisation Lévis inc.	Arrêts avec poteaux et transport	510.34 \$
Sintra inc.	Pierre pour la route L'Ormière	5 715.53 \$
SNC-Lavalin inc.	Prolongement des services rue Industrielle	1 081.67 \$
Groupe SoluTech	Basse-pression et caméra	517.39 \$
Énergie Sonic	Diesel pour génératrice et	929.77 \$
Stelem Division d'Emco	Tuteurs pour borne-fontaine	793.33 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Négociation 2020 et griefs	23 087.85 \$
Terminix Canada	Contrat d'entretien des bâtiments municipaux	713.42 \$
Christian Thibault	Remb. frais de formation instructeur 1	310.60 \$
Turcotte (1989) inc.	Remplacer clapet, valve et pompe	24 892.09 \$
Uline Canada corporation	Distributeurs à savon pour caserne	285.88 \$
François Varin, architecte-conseil	Aide-conseil	1 052.02 \$
Vigil Sécurité	Caméra au garage pour skatepark	380.41 \$
Wolters Kluwer Québec Itée	Manuels de l' élu municipal	1 147.65 \$
Wurth Canada limited	Lunettes et vêtement de sécurité, colle, clés...	1 012.65 \$

Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 :

1 788 267.11 \$



18654-11-2021
point no 7a

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 916-2021 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, le conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble de la phase II du « Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 916-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18655-11-2021
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 916-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 916-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites des zones 108L, 113R et de créer les zones 113.5R, 113.6R, 113.7R, 113.8R, 113.9R et 113.10R.

18656-11-2021
point no 7c

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le poste de président du comité s'est libéré à la suite de l'élection municipale;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent Monsieur Claude Bergeron comme nouveau président du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Monsieur Claude Bergeron à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.



18657-11-2021
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 5 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Demande numéro 2021-749 pour le 2, chemin Terre-Rouge afin de remplacer toutes les fenêtres et une porte avant de la résidence;
- Demande numéro 2021-788 pour le 29-31, rue Rousseau afin de refaire le recouvrement de la toiture de la résidence et les toitures des vérandas;
- Demande numéro 2021-748 pour le 67, rue de l'Église pour la réfection de la cheminée centrale en brique;
- Demande numéro 2021-755 pour le 587, rang Marigot pour un agrandissement résidentiel par l'ajout d'une véranda sur fondation;
- Demande numéro 2021-756 pour le 771, rang du Bois-de-l'Ail afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence, refaire les galeries avant et arrière et remplacer les fenêtres par des fenêtres en PVC;

ATTENDU QUE chacune de ces demandes ajoute une valeur architecturale aux propriétés concernées par le choix ou les modèles de matériaux;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2021-749, 2021-788, 2021-748, 2021-755 et 2021-756 soient acceptées comme présentées.

Adopté à l'unanimité

18658-11-2021
point no 7e

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation d'enseigne suivantes :

- Demande numéro 2021-745 pour la propriété située au 290, rue Laurier afin d'installer une enseigne murale en lettres individuelles lumineuses sur la façade du bâtiment principal;
- Demande numéro 2021-770 pour la propriété située au 324, rue Laurier, au local 11, afin de remplacer l'affichage de l'enseigne murale existante;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de certificat d'autorisation d'enseigne numéro 2021-745 et 2021-770 soient acceptées comme présentées.

Adopté à l'unanimité



18659-11-2021
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 1, RUE DES CERISIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-750 pour la propriété située au 1, rue des Cerisiers;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché en cour avant secondaire dont la marge de recul avant secondaire est de 1.5 m;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-071 afin de réduire la marge de recul avant secondaire à 1.5 m alors que la norme minimale du Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 3 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 21 octobre 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-017 soit acceptée comme demandé.

Que l'aire de stationnement respecte les normes minimales pour le nombre de cases requises à l'usage de l'habitation unifamiliale isolée et le logement d'appoint.

Adopté à l'unanimité.

18660-11-2021
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 20, RUE DU FAUCON

ATTENDU QUE le 10 juin 2020, la Municipalité a délivré le permis de construction numéro 2020-297 pour une habitation unifamiliale isolée située au 20, rue du Faucon;

ATTENDU QUE lors du traitement de la demande de permis, un nouveau plan a été exigé aux demandeurs afin que le bâtiment principal soit muni d'une entrée piétonnière sur la façade avant donnant sur la rue, tel qu'exigé par l'article 4.3 du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le 1^{er} août 2021, une demande de permis numéro 2021-587 a été déposée afin de compléter le revêtement extérieur de la résidence;

ATTENDU QUE le 14 octobre 2021, une demande de dérogation mineure numéro 2021-074 a été déposée afin que la façade avant donnant sur rue soit fenêtrée sans qu'il y ait d'entrée piétonnière;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 21 octobre 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à la majorité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-074 soit refusée considérant que les propriétaires savaient depuis le début de leur projet qu'ils devaient se conformer à la réglementation d'urbanisme.

Adopté à la majorité.



18661-11-2021
point no 7h

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ÉNERGIR

ATTENDU QUE la société Énergir prévoit installer une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui se trouve entre Saint-Flavien et Lévis, trajet d'environ 23,6 km;

ATTENDU QUE pour la section située à Saint-Apollinaire, la majorité des travaux s'effectuera à l'intérieur de l'emprise actuelle et seulement .6 km nécessitera une nouvelle servitude permanente supplémentaire adjacente à l'existante;

ATTENDU QUE la conduite de gaz existante a déjà fait l'objet d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux dossiers 221 170 à 221 173;

ATTENDU QUE l'installation de cette deuxième conduite permettrait à Énergir de transporter du gaz naturel temporairement emmagasiné en provenance du site de stockage de St-Flavien dans un délai précis afin de satisfaire aux besoins thermiques de ses clients lors des périodes de grands froids;

ATTENDU QU'Énergir prévoit agrandir légèrement l'espace occupé par le poste de vanne existant sur la conduite actuelle afin de moderniser les équipements de sorte que le terrain clôturé d'une superficie actuelle de 11 m² serait, suite à l'autorisation de 95 m² à même le lot 3 384 835;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation concerne plus particulièrement :

- l'utilisation de l'emprise permanente existante;
- l'acquisition d'une emprise permanente à des fins d'ajustement de l'emprise existante sur une courte distance et pour la mise en place d'une vanne de sectionnement (option 1);
- l'agrandissement de l'aire utilisée par la vanne de sectionnement existante pour moderniser les équipements;
- l'utilisation d'aires de travail temporaires le long de l'emprise permanente;
- l'utilisation temporaire de chemin d'accès durant la construction et l'exploitation;
- l'utilisation d'un chemin d'accès permanent à la nouvelle vanne si l'option 2 est choisie.

ATTENDU QUE les impacts négatifs sur le milieu agricole seront globalement temporaires pendant la durée des travaux considérant la nature du projet et des travaux visés. Le seul impact permanent sera relié aux superficies très restreintes utilisées pour les vannes (nouvelle et agrandissement) et la nouvelle emprise. Ainsi, le projet n'aura aucun impact négatif permanent sur :

- le potentiel agricole des superficies;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains adjacents et avoisinants;
- les distances séparatrices (établissements de production animale);
- l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol de la municipalité et de la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ATTENDU QUE les infrastructures de transport énergétique sont permises dans chaque zone du territoire municipal en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'il n'existe aucun espace approprié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire et hors de la zone agricole pouvant satisfaire la présente demande, étant donné son caractère spécifique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la demande de la société Énergir auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture, soit pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'une deuxième conduite de gaz.

Adopté à l'unanimité.



18662-11-2021
point no 8a

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
– VOLET 2 : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D’ACTION EN FAVEUR
DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière, ainsi que la MRC, ont mis à jour leur politique PFM-MADA;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose un Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d’action en faveur des aînés et que seules les MRC sont admissibles à déposer;

ATTENDU QU’au moins 80 % des municipalités de la MRC dotées de plans d’action MADA doivent participer à la démarche pour obtenir l’aide du MSSS;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire s’adjoindre d’une ressource régionale pour soutenir la mise en œuvre de son plan d’action PFM-MADA qui sera sous la coordination de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l’unanimité

de participer à la demande collective et d’appuyer le dépôt de la demande par la MRC de Lotbinière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plan d’action en faveur des aînés – Volet 2.

Adopté à l’unanimité.

18663-11-2021
point no 8b

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ANTHONY GAGNÉ COMME PRÉPOSÉ AU CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QU’une offre d’emploi pour l’embauche d’un employé au centre Multifonctionnel a été annoncée par le biais des réseaux sociaux;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l’unanimité

D’engager comme employé au centre Multifonctionnel, monsieur Anthony Gagné.

L’horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins.

Le salaire est rétroactif à sa première journée de travail, soit le mercredi 10 novembre 2021.

Adopté à l’unanimité.

18664-11-2021
point no 8c

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU’il y a 100 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l’unanimité



D'accorder une subvention de 10 000 \$, à raison de 100 \$ par participant, pour la saison 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

18665-11-2021
point no 10a

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE INDUSTRIELLE, ROUSSEAU, MASSE ET PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection d'une partie de la rue Industrielle, Rousseau, Masse et Principale;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.	12.58
ARPO Groupe-conseil	11.36
Pluritec Itée	8.70
SNC – Lavalin inc.	8.21

ATTENDU QUE l'offre d'ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'une partie de la rue Industrielle, Rousseau, Masse et Principale, pour la somme de 101 378.72 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

18666-11-2021
point no 10b

ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'achat de compteurs d'eau;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Entreprise	Coût taxes incluses
Les Compteurs Lecompte Itée	44 815.27 \$
Réal Huot inc.	59 255.74 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 216 compteurs d'eau auprès du plus bas soumissionnaire, Les Compteurs Lecompte Itée au coût de 44 815.27 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.



18667-11-2021
point no 12a

**ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE
DE SERVICES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU l'arrêté AM-OO 1 0-20 18 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les Procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

ATTENDU QUE les 17 municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

ATTENDU QUE le comité technique a déposé son rapport et ses recommandations et que ces dernières respectent les prescriptions réglementaires et le budget alloué;

ATTENDU le besoin pour les 17 municipalités de recourir à l'entraide d'autres municipalités en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

de désigner le maire et la directrice générale de la Municipalité pour signer l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

18668-11-2021
point no 13a

**RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
ÉLU(E)S**

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux.

Adopté à l'unanimité.

18669-11-2021
point no 13b

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 1 AN

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant est terminé et qu'un nouveau maire suppléant doit être nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Alexandre D'Amour, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 1 an, à compter de ce jour.

Que M. D'Amour soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Jonathan Moreau, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.



Que le maire suppléant, Alexandre D'Amour, conseiller no 6, soit nommé pour siéger à la table de la MRC en l'absence du maire et qu'il agira comme substitut.

Adopté à l'unanimité.

18670-11-2021
point no 13c

NOMINATION DES CONSEILLERS, CONSEILLÈRE SUR DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu ce 7 novembre dernier et que la Municipalité se doit de nommer les élus sur divers comités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les conseillers et la conseillère, responsables des fonctions suivantes :

Travaux publics :	Jean-Pierre Lamontagne et Alexandre D'Amour
Régie intermunicipale :	Jean-Pierre Lamontagne et Daniel Laflamme
Récupération :	Denis Desaulniers
Comité des loisirs :	Daniel Laflamme et Jason Bergeron
Fête au Village et des Neiges :	Denis Desaulniers
Famille et transport adapté et collectif :	Jason Bergeron
Pompiers :	Prescylia Bégin
Bibliothèque et comité culturel :	Alexandre D'Amour
OMH du Sud :	Daniel Laflamme
Résidence des aînés :	Daniel Laflamme
Parc industriel :	Denis Desaulniers et Alexandre D'Amour
Urbanisme, horticulture, patrimoine et environnement :	Jason Bergeron et Denis Desaulniers
Finances :	Jonathan Moreau et Daniel Laflamme
Gestion du personnel (convention collective) :	Prescylia Bégin et Alexandre D'Amour
MADA :	Jason Bergeron
Communication :	Prescylia Bégin

Adopté à l'unanimité

18671-11-2021
point no 13d

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	15 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité



18672-11-2021
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 15 novembre 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18673-11-2021
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 15 novembre 2021 à 20 h 26.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 DÉCEMBRE 2021